

dans les autres provinces, que le candidat parle français. De plus, au moins le tiers des commissaires doivent être de langue française.

6. Que le Canada soit immédiatement doté d'un drapeau bien distinctif (évidemment, je n'ai pas besoin d'ajouter que nous n'en voulons pas deux) et que l'hymne «O Canada» soit officiellement reconnu comme hymne national.

7. Que la formule définitive visant au rapatriement de la constitution canadienne contienne des articles garantissant la sauvegarde des droits acquis des Canadiens français. Par cette demande, je fais écho aux nombreuses requêtes formulées récemment par mes compatriotes.

8. Que le gouvernement étudie avec soin et à son mérite la possibilité d'instituer une commission royale d'enquête sur le bilinguisme au Canada.

9. Que tous les hauts fonctionnaires du gouvernement et des sociétés de la Couronne qui sont en relation avec la population de langue française soient bilingues, et de plus qu'au moins le tiers de tous ces hauts fonctionnaires soient d'origine et de culture françaises.

10. Que le premier amendement à la constitution après son rapatriement soit de la nature d'une déclaration officielle et solennelle du caractère bilingue du Canada.

Voilà, monsieur le président, ce que j'avais à vous dire au sujet du mouvement séparatiste chez nous—lequel est plus vivant que jamais—et au sujet de l'unité nationale que nous aimerions voir se réaliser complètement.

Il paraît peut-être que les députés canadiens-français reviennent souvent à la charge, qu'ils demandent souvent les mêmes choses. J'affirme que tant et aussi longtemps qu'il y aura un député canadien-français à la Chambre, il voudra revendiquer les droits de ses compatriotes.

Lorsqu'au début de mes remarques j'ai dit que je ne condamnais pas d'emblée les séparatistes, j'étais sincère. En vérité, je crois que ces gens travaillent, à leur façon, à améliorer le sort de leurs compatriotes. Même si je n'approuve pas la fin ultime qu'ils poursuivent, je les sais de bonne foi. Je ne veux pas leur lancer la première pierre; je laisserai plutôt cette tâche à celui ou ceux d'entre nous qui n'ont rien à se reprocher.

Pour ma part, j'aime mieux travailler à la réalisation de l'unité nationale. Je sais que la tâche n'est pas facile; unir des hommes de langue, de coutumes, de culture, de pensées et d'origine différentes constitue un objectif difficile mais réalisable, à la condition toutefois de pouvoir compter sur la bonne volonté de tous et chacun. J'ai déjà eu l'occasion, en 1959, de parler à la Chambre de

[M. Fortin.]

l'unité nationale. Je viens encore une fois jeter le bon grain et je souhaite qu'il tombe en terre fertile.

En terminant mes observations, monsieur le président, je veux m'inspirer d'une déclaration que le ministre de la Justice (M. Fulton) faisait au Congrès des affaires canadiennes le 15 novembre 1961. Voici ce qu'il disait:

Il est donc sain que des Canadiens s'arrêtent de temps à autre, pour mesurer le progrès accompli, tâcher de découvrir les causes de dissensions et prendre les mesures pour les éliminer. Tout comme les matériaux qui s'incorporent à un édifice sont souvent invisibles, il en va de même des éléments qui forgent la nation; et les erreurs commises à son endroit, sont autant de petites fissures qui, si elles ne sont pas réparées à temps, amèneront son écroulement éventuel. Il ne s'agit donc pas lorsque nous étudions les faiblesses commises à l'intérieur des cadres de la Confédération, de les grossir, mais de les circonscrire et d'y remédier.

Nous connaissons les faiblesses. Si nous négligeons aujourd'hui d'y remédier, la rançon sera extrêmement élevée et que sera-t-elle? L'existence de la Confédération canadienne.

M. Guy Rouleau (Dollard): Monsieur l'Orateur, je voudrais, au début de mes remarques, féliciter sincèrement le député de Pontiac-Témiscamingue (M. Martineau) de sa nomination au poste d'Orateur suppléant. Depuis qu'il occupe le fauteuil, nous avons constaté avec beaucoup de plaisir qu'il sait s'inspirer de votre conduite, monsieur l'Orateur. Je ne doute pas qu'il voudra s'inspirer de votre sincérité et de votre gentillhommeerie dans la conduite des débats et que ses décisions seront empreintes d'équité, comme les vôtres. Ainsi sera conservé le caractère sacré du poste que vous occupez, puisque vous êtes en quelque sorte le juge et le guide de vos collègues.

Je voudrais également féliciter bien sincèrement le député de Québec-Sud (l'honorable M. Flynn) de sa nomination au poste de ministre des Mines et des Relevés techniques. Il est le dernier-né du cabinet, enfanté dans les circonstances difficiles de la fameuse réunion du cabinet à Québec, réunion qui avait été organisée à coups de publicité et à grands fracas, les membres du cabinet s'y étant rendus par la voie des airs, par mer, par monts et par vaux. Bref, sauf la nomination du ministre des Mines et des Relevés techniques, il n'est sorti que du vent de cette réunion et un éclat de rire général, tant dans la province de Québec que dans le reste du pays. C'est là ce qui s'est passé à Québec, monsieur l'Orateur, ce qui est bien caractéristique du gouvernement actuel.

Il est bien beau de faire rire la population, cependant, n'en déplaise au ministre associé